

Démarche : Première demande de titre de séjour - (sauf bénéficiaires d'une protection internationale)

Organisme : Direction des migrations et de l'intégration / Préfecture du Rhône

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

***** Vous devez être domicilié dans le Rhône (69)*****

Vous pourrez utiliser cette téléprocédure uniquement si vous résidez effectivement dans le département du Rhône. Les usagers résidant dans les autres départements ou à l'étranger sont invités à solliciter la préfecture ou l'ambassade de leur lieu de résidence.

→ Qui est concerné par cette démarche ?

ATTENTION : les usagers dont la demande relève d'une démarche en ligne (ANEF) ne sont pas concernés par ce formulaire.

Cette démarche est destinée uniquement aux usagers souhaitant obtenir un rendez-vous en vue de déposer une demande de premier titre de séjour, sauf :

- bénéficiaires d'une protection internationale (réfugié, apatride et protégé subsidiaire)
- usagers dont le motif de demande de titre de séjour est indiqué ci-dessous car ils doivent déposer leur demande de titre de séjour en ligne (ANEF) à l'adresse :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

- étranger malade
- étudiant
- passeport talents
- visiteur
- famille de français : conjoint de français, parent d'un enfant français, ascendant de français
- enfant et conjoint au titre du regroupement familial
- citoyen UE/EEE/Suisse et membre de leur famille
- saisonnier
- né en France
- bénéficiaire d'une ordonnance de protection
- victime de la traite des êtres humains
- confié à l'aide sociale à l'enfance avant 16 ans.
- document de circulation pour étranger mineur (DCEM)

• usagers qui souhaitent renouveler un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) validé. Cette démarche est une demande de renouvellement de titre de séjour, il est nécessaire de déposer la demande sur la bonne démarche, accessible via : <http://www.rhone.gouv.fr/>

Aucune demande incomplète ou formulée par voie postale ne sera traitée.

→ Comment se déroule cette démarche :

Première demande de titre de séjour - (sauf bénéficiaires d'une protection internationale)

- 1) remplissez le formulaire et transmettez toutes les pièces justificatives demandées ;
- 2) la préfecture vous contactera pour vous indiquer les suites données à votre dossier.

→ Le jour du rendez-vous :

Le jour du rendez-vous vous devrez produire les originaux de l'ensemble des documents exigés pour le dépôt de votre demande. Votre dossier devra être complet sinon il pourra être refusé et vous devrez alors reprendre rendez-vous.

En fonction de votre situation, suivez ce lien pour obtenir la liste des pièces à fournir :

<https://www.rhone.gouv.fr/Demarches-administratives/Immigration-et-integration-dans-le-Rhone/Informations-generales/Liste-des-pieces>

→ Délais de traitement

Le délai de traitement de votre demande de rendez-vous peut-être supérieur à 8 semaines.

Dans l'attente de la confirmation de votre rendez-vous, il est inutile de soumettre un nouveau formulaire, une seule demande par usager sera traitée.

VOTRE IDENTITÉ ET VOS COORDONNÉES

Date de naissance

Format JJ/MM/AAAA

Nationalité

Adresse complète

Vous devez sélectionner l'adresse dans le menu déroulant. Ne pas saisir manuellement le code postal.

Numéro de téléphone

J'atteste sur l'honneur ne pas vivre en France en état de polygamie, même si mon pays d'origine l'autorise.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

J'atteste sur l'honneur avoir connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

CONDITIONS D'ENTRÉE ET SITUATION ADMINISTRATIVE EN FRANCE

Date d'entrée en France

Format JJ/MM/AAAA

Disposez-vous d'un visa d'installation pour la France ?

Visa de type D (long séjour), ou de type C "Carte de séjour à solliciter"

Cochez la mention applicable

Première demande de titre de séjour - (sauf bénéficiaires d'une protection internationale)

☐ Oui

☐ Non

Êtes-vous titulaire d'un visa court séjour ?

Visa de type C

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Êtes-vous titulaire d'un visa court séjour "étudiant concours" ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Êtes-vous titulaire d'un visa mineur scolarisé ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Êtes-vous entré(e) en France avec un titre de séjour "Résident longue durée UE" délivré par un autre état de l'Union Européenne ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Êtes-vous titulaire d'un titre de séjour spécial délivré par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Avez-vous déjà effectué une demande de titre de séjour ou une demande d'asile en France ?

Si oui indiquez votre numéro étranger à l'étape suivante

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Numéro étranger

Si vous avez répondu "oui" à la question précédente.
10 chiffres.

NATURE DU TITRE SOLLICITÉ

Motif de votre demande de premier titre de séjour

- La demande de titre de séjour "entrée avant 13 (ou 10) ans" doit obligatoirement être effectuée dans l'année suivant les 18 ans, si non vous devez sélectionner un autre motif.
- Pour une demande de régularisation motif "salarié" sélectionner "admission exceptionnelle au séjour".
- Si vous ne trouvez pas le motif correspondant à votre situation, vous devez déposer votre demande sur le site :

Première demande de titre de séjour - (sauf bénéficiaires d'une protection internationale)

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>

- Pour les demandes "Membre de famille d'un bénéficiaire d'une protection internationale - sans numéro étranger" si vous avez un numéro étranger votre demande sera clôturée car vous devrez déposer votre demande sur le site :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>

- Si vous demander un changement de statut avec un titre de séjour en cours de validité ou venant d'expirer il ne s'agit pas d'une première demande vous devez déposer une demande de renouvellement de carte de séjour temporaire ou pluriannuelle.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Admission exceptionnelle au séjour
- ☐ Accompagnant d'un étranger malade
- ☐ Brexit - demande tardive
- ☐ Confié à l'aide sociale à l'enfance après 16 ans
- ☐ Entrée avant l'âge de 13 ans (10 ans pour les ressortissants algériens et tunisiens)
- ☐ Étranger victime de soumission à des conditions d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine
- ☐ Membre de famille d'un bénéficiaire d'une protection internationale - sans numéro étranger
- ☐ PACS avec un ressortissant français
- ☐ PACS avec un étranger en situation régulière
- ☐ Entrepreneur/profession libérale
- ☐ Salarié/travailleur temporaire en séjour régulier : avec autorisation de travail
- ☐ Salarié détaché ICT (et membre de famille)
- ☐ Scientifique Chercheur algérien et conjoint
- ☐ Talent – profession médicale et de la pharmacie
- ☐ Étudiant : si dépôt impossible sur : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>
- ☐ Stagiaire (uniquement si vous avez un visa "stagiaire")
- ☐ Visa Vacances/Travail Franco-Canadien

Précisez votre demande (AES)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ AES - Travail (salarié)
- ☐ AES - Entrée en France mineur après 13 ans (après 10 ans pour les algériens et tunisiens)
- ☐ AES - Vous travaillez pour un OACAS (organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires)
- ☐ AES - Vie privée et familiale
- ☐ AES - 10 ans de présence

Date du PACS

Précisez

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Je suis scientifique chercheur

Première demande de titre de séjour - (sauf bénéficiaires d'une protection internationale)

☐ Je suis conjoint d'un scientifique chercheur

Précisez le lien avec le membre de famille BPI

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Mariage ou PACS

☐ Ascendant (parent d'un BPI)

☐ Descendant

Brexit - précisez votre situation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Mineur britannique devenant majeur (j'ai moins de 19 ans)

☐ Descendant à charge d'un britannique

☐ Conjoint d'un britannique

☐ Ascendant d'un britannique

☐ Je suis britannique (j'ai plus de 19 ans)

Précisez (salarié ICT ou membre de famille)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Je suis salarié ICT

☐ Je suis membre de famille d'un salarié ICT

Précisez (Accompagnant étranger malade)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Je suis parent d'un enfant malade

☐ J'accompagne un adulte malade

Précisez la nature de votre activité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Profession commerciale/industrielle ou artisanale

☐ Activité libérale Réglementée (avocats, architectes, ...)

☐ Activité libérale non réglementée

Êtes-vous actuellement inscrit à une formation en alternance ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Précisez le type de contrat

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Apprentissage

☐ Professionnalisation

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE DEMANDE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Première demande de titre de séjour - (sauf bénéficiaires d'une protection internationale)

☐ Formulaire à compléter

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Passeport - page relative à l'identité (ou à défaut, autres justificatifs de nationalité : attestation consulaire avec photo, carte d'identité, carte consulaire, ...)

Ne pas mettre votre titre de séjour ou votre DCEM dans cette case.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Passeport - page relative au visa d'entrée - Ou titre de séjour mention "Résident longue durée UE" délivré par un autre pays de l'Union Européenne

Visa d'entrée ou titre RLD-UE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Justificatif d'entrée en France

Tampon sur le passeport, déclaration d'entrée si vous êtes entrés par un autre État de l'espace Schengen", ou preuves par tous moyens.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Justificatif d'état civil et traduction assermentée en français

Traduction obligatoire si l'acte n'est pas en français.

Exemple : Acte de naissance, acte de mariage avec filiation, livret de famille

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois

À votre nom ou à celui de votre hébergeant :

Facture d'électricité, de gaz, d'internet, assurance habitation ou quittance de loyer non manuscrite (NB : les quittances entre particuliers ne sont pas acceptées)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Si vous êtes hébergé(e) : attestation d'hébergement datée et signée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Si vous êtes hébergé(e) : carte d'identité ou carte de séjour de votre hébergeant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Récépissé de dépôt de plainte comportant la mention de l'infraction définie à l'article 225-14 du code pénal

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Justificatifs de résidence habituelle en France depuis l'âge de 13 ans (10 ans pour les ressortissants algériens et tunisiens)

Au moins un document par année : Bulletins scolaires, inscription dans un établissement scolaire, attestation de la mission locale, documents administratifs.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Justificatifs de résidence en France d'un ou des parents depuis que l'enfant a eu 13 ans

Tout justificatif probant (1 par semestre)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Première demande de titre de séjour - (sauf bénéficiaires d'une protection internationale)

☐ Justificatifs de séjour en France pour l'année 2020

Si vous êtes membre de famille : joindre le justificatif du britannique et le votre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif du motif légitime de dépôt tardif

(après le 4 octobre 2021) : raisons de santé, cas de force majeure, difficultés à revenir en France, motifs professionnels, etc.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif du lien familial avec le Britannique

Acte de mariage, acte de naissance avec filiation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Titre de séjour du Britannique

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de ressources propres suffisantes stables et régulières

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'assurance maladie

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Titre de séjour spécial MEAE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de restitution de votre titre de séjour spécial MEAE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Récapitulatif de l'inscription au(x) concour(s) que vous avez passé(s).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de réussite au concours ou à l'examen d'admission préalable.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Avis sur la viabilité économique de l'activité rendu par la plateforme en charge de la main d'œuvre étrangère compétente dans le département dans lequel le projet est envisagé

Prévu au titre de l'article R.421-9 du CESEDA

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Autorisation d'exercice, ou inscription à l'ordre concerné de moins de 3 mois

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'immatriculation de l'entreprise

URSSAF, INSEE, KBIS...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Première demande de titre de séjour - (sauf bénéficiaires d'une protection internationale)

☐ Attestation de non dissolution du PACS de moins de 3 mois

Ou extrait d'acte de naissance du ressortissant français de moins de 3 mois

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Carte d'identité ou passeport de votre partenaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs de la communauté de vie : documents permettant d'établir la communauté de vie depuis le début de celle-ci : 1 justificatif par trimestre

bail de location aux deux noms, quittance EDF, relevé d'identité bancaire, etc.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déclaration sur l'honneur conjointe attestant de votre vie commune

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si vous demandez un titre de séjour suite à un PACS avec un étranger en situation régulière : attestation de non dissolution du PACS de moins de 3 mois

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Tous vos certificats de scolarité ou attestations d'inscription depuis votre entrée en France

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Tous vos relevés de notes depuis votre entrée en France

Êtes-vous hébergé(e) à titre gratuit?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justification de moyens d'existence suffisants (Ressources)

Les ressources mensuelles doivent être au moins égales à 615 euros par mois.

Merci de joindre un justificatif de vos ressources parmi les documents suivants :

- Si vous travaillez : vos trois dernières fiches de paie

- Si vous êtes pris en charge par un tiers : la copie de la pièce d'identité de la personne qui vous prend en charge financièrement et une attestation sur l'honneur datée et signée de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis de 615 euros par mois.

ou

la copie de la pièce d'identité de la personne qui vous prend en charge financièrement et une attestation bancaire de la programmation de virements réguliers sur votre compte

- Si vous êtes boursier : une attestation de bourse pour l'année en cours

- Une attestation bancaire de solde créditeur suffisant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Contrat d'alternance

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Première demande de titre de séjour - (sauf bénéficiaires d'une protection internationale)

☐ Informations concernant l'étranger malade : confirmation de dépôt ANEF, ou carte de séjour en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif du lien familial avec le malade

Acte de mariage, acte de naissance, etc

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs des liens filiaux, parentaux et collatéraux en France

extraits d'actes de naissance des enfants, des parents et de la fratrie avec filiation, jugement d'adoption ou de tutelle documents correspondant à la situation au moment de la demande)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs du séjour régulier en France des membres de la famille

Copie recto/verso de chaque carte de séjour ou de chaque carte nationale d'identité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs par tout moyen de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installée en France

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs permettant d'apprécier la durée de votre résidence habituelle (continue) en France depuis votre entrée

visa, récépissé de demande de titre de séjour, récépissé de demande d'asile, documents émanant d'une administration publique (préfecture, service social, établissement scolaire), documents émanant d'une institution privée (relevés bancaires présentant des mouvements), écrits personnels incontestables (courriers, attestations de proches)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs des conditions d'existence (revenus, salaires, relevés bancaire)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs de l'insertion dans la société française

Attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Nature des liens avec votre famille restée dans le pays d'origine

Livret de famille ou fiche familiale d'état civil des parents, actes de décès des membres de famille à l'étranger...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Acte de naissance de l'enfant malade

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de nationalité de l'enfant malade

Passeport - page relative à l'identité (ou à défaut, autres justificatifs de nationalité : attestation consulaire avec photo, carte d'identité, carte consulaire, ...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Première demande de titre de séjour - (sauf bénéficiaires d'une protection internationale)

☐ Justificatif de prise en charge du mineur (entretien et éducation)

Résidence habituelle et commune avec le mineur, acquittement de tous frais relatifs au mineur (frais d'aliments, de scolarité, de soins, etc.)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Formulaire CERFA n°15619*01 renseigné par le représentant de l'entreprise qui accueille l'étranger en France qui précise les fonctions d'encadrement et d'expertise exercées avec la qualification prévue dans la classification de la convention collective ou l'accord collectif applicable dans l'établissement d'accueil en France

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Titre de séjour ou visa long séjour du salarié détaché ICT

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Acte de mariage ou justificatif du lien de filiation avec le salarié détaché ICT

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Convention de stage

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Avis rendu par la plateforme en charge de la main d'œuvre étrangère compétente dans le département dans lequel le stage a lieu

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Convention d'accueil signée avec un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement supérieur préalablement agréé

Joindre la convention de votre conjoint si vous n'êtes pas le scientifique chercheur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Titre de séjour ou visa long séjour de votre conjoint

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Acte de mariage

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de protection de l'OFPPA

De votre membre de famille

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif du lien familiale avec le bénéficiaire de la protection

Acte de naissance intégral de l'enfant

Acte de mariage de moins de 6 mois

PACS - justificatif de non dissolution du PACS de moins de 3 mois

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Preuves de présence en France de votre enfant

Certificat de scolarité ou relevés de notes de l'année en cours
ou carnet de santé (page avec l'identité + visites médicales)...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Première demande de titre de séjour - (sauf bénéficiaires d'une protection internationale)

☐ Autorisation de travail

La demande d'autorisation de travail doit être effectuée avant le rendez-vous de demande de titre de séjour car l'autorisation devra être présentée lors du dépôt de la demande de titre de séjour. Les employeurs déposeront leur demande via le service en ligne ci-après : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>, en lieu et place de l'utilisation des cerfas 15187*02 et 15186*03.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation employeur - formulaire à compléter par l'employeur

ATTENTION : Le titre TPMP est dédié aux étrangers recrutés pour occuper un emploi consistant en l'exercice, en France, de l'une des professions mentionnées aux articles L. 4111-1 et L. 4221-1 du code de la santé publique (CSP), à savoir, exclusivement :

- médecin (L. 4111-1 CSP) ;
- chirurgien-dentiste (odontologie) (L. 4111-1 CSP) ;
- sage-femme (maïeutique) (L. 4111-1 CSP) ;
- pharmacien (L. 4221-1 CSP).

Toute demande concernant une autre profession sera clôturée.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Décision d'affectation du ministre chargé de la santé ou, sur délégation, du directeur général du Centre national de gestion (CNG) / Ou Autorisation d'exercer du ministre de la santé, ou, sur délégation de l'autorité compétente désignée par décret en Conseil d'Etat

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Fiche de renseignements et contrat d'engagement à compléter

à remplir et joindre à votre demande. Vous devrez également l'apporter signée le jour du rendez-vous.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Fiche de renseignements étudiants à compléter

à remplir et joindre à votre demande.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Contrat d'engagement à respecter les principes de la République

A signer

Informations relatives à la protection des données

J'ai pris connaissance du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

- Principe et cadre juridique

La Préfète du Rhône collecte et traite les données personnelles des usagers dans le cadre de la démarche simplifiée « Première demande de titre de séjour » avec confidentialité et sécurité, et dans le respect des réglementations européennes et françaises qui lui sont applicables :

- le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen du 27 avril 2016 ;
- la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (« loi informatique et libertés »), modifiée.

- Responsable du traitement

Le responsable du traitement est la Préfète du Rhône.

- Les finalités du traitement

Le traitement a pour finalité de recenser toutes les demandes de rendez-vous de « première demande de titre de séjour » pour ressortissants étrangers relevant de la préfecture du Rhône dans un outil unique.

- La base juridique du traitement

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relève de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le préfet du Rhône (RGPD – article 6(1)e).

- Les personnes concernées

Première demande de titre de séjour - (sauf bénéficiaires d'une protection internationale)

Les personnes concernées par le présent traitement sont les usagers de la préfecture du Rhône.

- Les données collectées

Les données collectées sont : civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, nationalité, numéro étranger.

- Origine des données personnelles collectées

Les données personnelles sont collectées directement auprès de l'utilisateur, lorsque celui-ci remplit le formulaire sur le site demarches-simplifiees.fr.

- Caractère obligatoire du recueil des données

Les Champs suivis d'un astérisque (*) sont nécessaires au traitement et au suivi des demandes.

En cas de non fourniture par l'utilisateur de ces données, la préfecture du Rhône ne sera pas en mesure de traiter sa demande.

- Les destinataires des données

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- les agents de la préfecture du Rhône affectés à la direction des migrations et de l'intégration.

Tout transfert de données vers un pays tiers ou une organisation internationale par la DINUM n'est effectué que sur la base d'instructions documentées de l'Administration ou afin de satisfaire à une exigence spécifique du droit de l'Union ou du droit de l'État membre à laquelle la DINUM est soumise et s'effectue conformément au chapitre V du règlement (UE) 2016/679.

- Prise de décision automatisée

Le traitement ne fait l'objet d'aucune prise de décision automatisée.

- La durée de conservation des données

Les données collectées sont conservées 36 mois et sont ensuite supprimées.

- Sécurité des données

Les données personnelles recueillies sont traitées selon des protocoles sécurisés, conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information de l'État (PSSIE).

- Droits des personnes

Conformément au cadre juridique en vigueur, les usagers disposent des droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles.

Pour toute information ou exercice de leurs droits, les usagers peuvent s'adresser au Correspondant du délégué ministériel à la protection des données de la préfecture du Rhône, de la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône et du Secrétariat Général Commun du Rhône (uniquement pour les fonctions support) :
au 18 rue de Bonnel 69003 Lyon ou à l'adresse : pref-donnees-personnelles@rhone.gouv.fr en joignant une copie de leur pièce d'identité.

Conformément à l'article 21 du RGPD, les usagers ont le droit de s'opposer à tout moment au traitement des données les concernant, en justifiant de raisons tenant à leur situation particulière. Ce droit s'exerce de la même manière.

- Réclamation

Ce traitement de données à caractère personnel est contrôlé par le délégué à la protection des données du ministère de l'Intérieur :

Délégué ministériel à la protection des données – ministère de l'Intérieur – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08.

Pour toute réclamation, les usagers peuvent s'adresser à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- ou par écrit : CNIL - 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non